

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de LES MONTS D'AUNAY

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 31

En exercice : 31

Qui ont pris part à la délibération : 31

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 10/06/2022

Date d'affichage : 22/06/2022

L'an **deux mil vingt deux, le seize juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LES MONTS D'AUNAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**.

Étaient présents : Mme Christine SALMON, M. Nicolas BARAY, Mme Chantal PUCCEL, M. Rémi THERIN, Mme Lydie OLIVE, M. Jean-Noël DUMAS, Mme Nathalie TASSERIT, Mme Irène BESSIN, M. Dominique MARIE, Mme Brigitte GOURDIN, M. Yves CHEDEVILLE, Mme Véronique BOUE, Mme Caroline SAINT, Mme Sylvia DELASALLE-LION, M. Serge SORNIN, Mme Linda PERRINE, M. Tony RODRIGUES, Mme Harmonie LE BORDAIS, M. Mike BROUNAIS, M. Thierry ANNAERT, Mme Charlène GOSSELIN, M. Thierry LEFEVRE, M. Romain TREFEU, Mme Françoise GIDEL-BLANCHET, M. Germain LEHERQUER.

Étaient absents excusés : M. Gilles LECONTE, M. Emmanuel DEVAUX, M. Franck HELLOUIN, M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Martine JOUIN, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER.

Procurations : M. Gilles LECONTE en faveur de M. Germain LEHERQUER, M. Emmanuel DEVAUX en faveur de M. Thierry ANNAERT, M. Franck HELLOUIN en faveur de M. Mike BROUNAIS, M. Patrick SAINT-LÔ en faveur de M. Romain TREFEU, Mme Martine JOUIN en faveur de Mme Françoise GIDEL-BLANCHET, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER en faveur de M. Thierry LEFEVRE.

Secrétaire : Mme Brigitte GOURDIN, élue à l'unanimité.

OBJET : Scolaire et périscolaire : adoption des tarifs de restauration et de garderie scolaires de l'année scolaire 2022-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L. 2331-2 ;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux collectivités territoriales permettant de déterminer librement les tarifs de la restauration scolaire ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Aunay-sur-Odon en date du 15 décembre 2011 relative à la garderie périscolaire primaire et maternelle d'Aunay-sur-Odon ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date de 28 septembre 2018 relatives aux tarifs de la garderie de l'école Maurice Carême et au forfait retard ;

Considérant les propositions de la commission des affaires scolaires réunie le 2 juin 2022 ;

Rappel des tarifs périscolaires 2021-2022

- Les tarifs de garderie ont été mis en place il y a plus de 10 ans. Ils sont rappelés ci-après :

	Ecole maternelle Daniel Burtin Aunay-sur Odon	Ecole élémentaire Aunay-sur Odon	Ecole primaire Maurice Carême Le Plessis-Grimoult
Garderie (matin)	2,20 €	2,20 €	2,50 € de l'heure, facturation à la demi-heure, toute demi-heure entamée étant due
Garderie (soir)	3,20 €	3,60 €	

- La tarification du restauration scolaire, mise en place en septembre 2021, installait un tarif modéré pour tous les enfants inscrits au service, un tarif occasionnel (ou adulte) et un forfait PAI comme suit :

MODALITES D'INSCRIPTION	TARIF
Au repas (1)	3.59 €
Occasionnel (2) et adulte	4.50 €
Facturation du temps de surveillance de la pause méridienne PAI (3)	1,50 €

(1) Inscription au repas en ligne via le portail famille

(2) Inscription le jour même du besoin ponctuel, contacter le service scolaire

(3) Facturation du temps de surveillance de la pause méridienne : surveillance de la prise d'un repas dans le cadre d'un PAI (fournir le justificatif médical) et/ou surveillance de la prise d'un repas dans le cas de force majeure.

La présente délibération prend en compte les évolutions importantes des coûts (frais de personnel et fourniture de repas). Ces éléments seront détaillés en conseil municipal.

Le projet de revalorisation tarifaire augmente le forfait de garderie dans les écoles d'Aunay/Odon de 0,30 € le matin et de 0.40 € le soir.

La facturation de la garderie à l'école du Plessis-Grimoult est inchangée.

Le prix du repas est augmenté de 0,31 €. La facturation de la pause méridienne (forfait PAI) est inchangée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'appliquer la grille tarifaire suivante :

- pour les services de garderies périscolaires :

	Ecole maternelle Daniel Burtin Aunay-sur Odon	Ecole élémentaire Aunay-sur Odon	Ecole primaire Maurice Carême Le Plessis-Grimoult
Garderie (matin)	2,50 €	2,50 €	2,50 € de l'heure, facturation à la demi-heure, toute demi-heure entamée étant due
Garderie (soir)	3,60 €	4,00 €* Y compris étude surveillée de 16h45 à 17h45	

- pour la restauration scolaire :

MODALITES D'INSCRIPTION	TARIF
Au repas (1)	3.90 €
Occasionnel (2) et adulte	4.81 €
Facturation du temps de surveillance de la pause méridienne PAI (3)	1,50 €

(1) Inscription au repas en ligne via le portail famille

(2) Inscription le jour même du besoin ponctuel, contacter le service scolaire

(3) Facturation du temps de surveillance de la pause méridienne : surveillance de la prise d'un repas dans le cadre d'un PAI (fournir le justificatif médical) et/ou surveillance de la prise d'un repas dans le cas de force majeure

- **DÉCIDE** d'appliquer cette grille tarifaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Vire et publication par voie
d'affichage le 22/06/2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Christine SALMON



[Handwritten signature in blue ink over the official seal]